

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 5 avril 2023 N° EAU/AUT/20/0935/M22.1 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration des ponts et chaussées – Service régional Echternach a été autorisée à modifier l'autorisation EAU/AUT/20/0935 concernant la reconstruction de l'ouvrage OA355 enjambant le cours d'eau « Ernz Noire » et de l'ouvrage OA359 enjambant le cours d'eau « Kesselecksbaach » dans le cadre du réaménagement du carrefour CR118/ CR121 à Breidweiler.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 17 avril 2023

La bourgmestre,



La secrétaire communale,

